

Presse numérique couleur Xerox[®] 700

Guide de sécurité



© 2009 Xerox Corporation. Tous droits réservés. Xerox, Xerox Canada Ltd, Xerox Limited et le symbole sphérique représentant la connectivité sont des marques de commerce de Xerox Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

Des modifications sont apportées périodiquement à cette documentation. Toutes les modifications, imprécisions techniques et erreurs typographiques seront corrigées dans les éditions suivantes.

Table des matières

Informations de sécurité	1
Sécurité électrique	1
Dispositif de déconnexion	2
Sécurité laser	2
Amérique du Nord	2
Europe et autres marchés	3
Normes de sécurité	3
Amérique du Nord	3
Europe et autres marchés	3
Précautions d'entretien	3
Précautions d'utilisation	4
Précautions relatives à l'ozone	5
Réglementations	5
Interférences dans les radiocommunications	5
Réglementation FCC aux États-Unis	5
Au Canada (ICES-003)	5
Homologation RFID	6
Sécurité de très basse tension	6
Certifications en Europe	6
Marque CE (Union européenne)	6
12 décembre 2006	6
15 décembre 2004	6
Conformité aux normes européennes sur les courants harmoniques EN 61000-3-12:2005	7
Il est illégal aux États-Unis	7
Il est illégal au Canada	9
Informations environnementales	10
Réglementation relative à la protection de l'environnement aux États-Unis ...	10
Recyclage et mise au rebut du produit	10
Amérique du Nord	10
Perchlorate et mercure	11
Union européenne	11
Directive WEEE 2002/96/EC	11
Informations relatives à la collecte et à la mise au rebut des équipements et piles ou accumulateurs usagés	12
Informations relatives à la mise au rebut des équipements usagés en dehors de l'Union européenne	12
Remarque concernant le symbole utilisé pour les piles ou accumulateurs	13

Informations de sécurité

Ce produit Xerox et les consommables recommandés ont été conçus et testés pour satisfaire à des normes de sécurité strictes. Celles-ci comprennent l'homologation par des organismes de sécurité et la conformité aux normes d'environnement en vigueur. Lire attentivement les instructions suivantes avant toute utilisation et s'y référer le cas échéant pour garantir le bon fonctionnement du matériel en toute sécurité.

Astuce

Les tests relatifs à la sécurité et à la fiabilité de ce matériel ont été menés à l'aide de consommables Xerox uniquement.



AVERTISSEMENT :

Toute modification non autorisée, y compris par l'ajout de nouvelles fonctions ou le raccordement de dispositifs externes, peut annuler la conformité du produit. Une liste des accessoires approuvés est disponible auprès de votre distributeur Xerox local.

Sécurité électrique

- Utiliser exclusivement le cordon d'alimentation fourni avec l'équipement.
- Brancher le cordon d'alimentation directement sur une prise électrique avec mise à la terre. Ne pas utiliser de rallonge. En cas de doute sur la mise à la terre d'une prise électrique, consulter un électricien qualifié.
- Ne jamais utiliser d'adaptateur avec dispositif de mise à la terre pour brancher la machine sur une prise non reliée à la terre.



AVERTISSEMENT :

Des chocs électriques sévères peuvent résulter d'une mise à la terre incorrecte.

- Ne pas placer l'équipement dans un endroit où les utilisateurs seraient susceptibles de marcher ou de trébucher sur le cordon d'alimentation. Ne rien placer sur le cordon d'alimentation.
- Ne pas annuler ni désactiver les sécurités électriques ou mécaniques.
- Ne pas obstruer les ouvertures de ventilation. Ces ouvertures permettent d'éviter toute surchauffe de la machine.



AVERTISSEMENT :

N'introduire aucun objet dans les fentes ou les ouvertures de l'équipement. Un contact avec un point de tension ou court-circuit peut provoquer un incendie ou des chocs électriques.

Si l'une des situations suivantes se produit, débrancher immédiatement la machine et retirer le cordon d'alimentation de la prise secteur. Appeler un technicien Xerox agréé pour corriger le problème.

- La machine émet des bruits ou des odeurs inhabituels.
- Le cordon d'alimentation est endommagé.
- Un disjoncteur, un fusible ou tout autre dispositif de sécurité s'est déclenché.
- Du liquide s'est répandu dans la presse.
- La machine a été exposée à de l'eau.
- Une partie de la machine est endommagée.

Dispositif de déconnexion

Le câble d'alimentation constitue le dispositif de déconnexion de cette machine. Pour couper son alimentation électrique, débrancher le câble d'alimentation de la prise secteur.



AVERTISSEMENT :

Cet équipement doit impérativement être connecté à un courant de protection avec mise à la terre.

Sécurité laser

Amérique du Nord

Cet équipement est conforme aux normes de sécurité relatives aux produits laser de classe 1 en matière de rayonnement, établies par le CDRH (Center for Devices and Radiological Health) de la FDA (Food and Drug Administration) des États-Unis. Ce produit est conforme aux FDA 21 CFR 1940.10 et 1040.11, à l'exception des dérogations relatives à la Laser Notice No. 50 datée du 24 juin 2004. Ces normes s'appliquent aux produits laser commercialisés aux États-Unis. Une étiquette indiquant que la machine est conforme aux normes de la CDRH est apposée sur le produit, tel qu'il est exigé aux États-Unis. Ce produit n'émet aucune radiation laser dangereuse.



AVERTISSEMENT :

L'exécution de procédures ou l'utilisation de commandes ou de réglages autres que ceux spécifiés dans la documentation peuvent entraîner une exposition dangereuse aux rayons laser.

Le rayonnement émis à l'intérieur de ce produit est entièrement confiné dans des boîtiers et panneaux de protection pendant toutes les phases d'utilisation.

Ce produit comporte des étiquettes d'avertissement relatives à la sécurité laser. Ces étiquettes sont conçues pour être utilisées par les techniciens du Centre Services Xerox et sont placées sur ou à proximité de panneaux dont le démontage nécessite des outils particuliers. Ne jamais retirer ces panneaux. Aucun des éléments situés derrière ces panneaux ne nécessite l'intervention de l'opérateur.

Europe et autres marchés

Ce produit est conforme aux normes de sécurité 60825-1 de la CEI (édition 1.2) publiés en août 2001.

Cet équipement est conforme aux normes définies par les organismes gouvernementaux, nationaux et internationaux pour les produits laser de Classe 1. Il n'émet pas de rayonnement dangereux, le faisceau laser étant confiné pendant toutes les phases de fonctionnement et de maintenance.



ATTENTION :

L'exécution de procédures ou l'utilisation de commandes ou de réglages autres que ceux spécifiés dans la documentation peuvent entraîner une exposition dangereuse aux rayons laser.

Ce produit comporte des étiquettes d'avertissement relatives à la sécurité laser. Ces étiquettes sont conçues pour être utilisées par les techniciens du Centre Services Xerox et sont placées sur ou à proximité de panneaux dont le démontage nécessite des outils particuliers. Ne jamais retirer ces panneaux. Aucun des éléments situés derrière ces panneaux ne nécessite l'intervention de l'opérateur.

Pour obtenir des informations de sécurité complémentaires sur le produit ou les consommables fournis par Xerox, contacter le Centre Services Xerox au numéro fourni avec le système ou consulter le site Web de Xerox à l'adresse suivante : www.xerox.com.

Normes de sécurité

Amérique du Nord

Ce produit Xerox est certifié conforme par l'organisme CSA International CAN/CSA C22.2 N° 60950-1-03 (Première édition).

Europe et autres marchés

Ce produit Xerox est certifié conforme par NEMKO aux normes de sécurité établies dans la publication IEC60950-1 (2001), (première édition).

Précautions d'entretien

- Ne tenter aucune procédure de maintenance non répertoriée dans la documentation livrée avec la machine.
- Ne pas utiliser d'aérosols. Le recours à des produits de nettoyage non homologués peut altérer les performances de la presse et provoquer des situations dangereuses.
- Utiliser uniquement des consommables et des produits de nettoyage indiqués dans le présent guide. Conserver tous les produits et consommables hors de portée des enfants.

- Ne pas retirer les panneaux ou capots fixés avec des vis. Aucun des éléments situés derrière ces panneaux ne nécessite l'intervention de l'utilisateur.

N'exécuter aucune procédure d'entretien pour laquelle l'utilisateur n'a pas été formé par un technicien Xerox ou non décrite explicitement dans l'un des manuels fournis avec la presse.

Précautions d'utilisation

L'équipement et les appareils Xerox ont été conçus et testés pour satisfaire à des normes de sécurité très strictes. Celles-ci comprennent la vérification par des organismes de sécurité, l'homologation et la conformité aux normes d'environnement en vigueur.

Respecter les consignes de sécurité suivantes pour garantir le bon fonctionnement de la machine en toute sécurité :

- Utiliser les produits et consommables conçus spécifiquement pour la machine. L'utilisation de produits non appropriés peut nuire à son bon fonctionnement et s'avérer dangereux.
- Se conformer aux avertissements et instructions apposés sur ou fournis avec la machine.
- Installer la machine dans un local disposant d'un espace libre suffisant pour permettre une bonne ventilation et un accès aisé lors des tâches d'entretien.
- Placer la machine sur une surface plane et résistante (pas sur une moquette ou un tapis épais) capable de supporter son poids.
- Ne jamais essayer de déplacer la machine. Les pieds de mise à niveau qui ont été abaissés lors de l'installation risquent d'endommager le revêtement de sol.
- Ne pas placer la machine près d'une source de chaleur.
- Ne pas exposer la machine aux rayons directs du soleil.
- Ne pas placer la machine sous une source d'air froid provenant d'un système de climatisation.
- Ne poser aucun récipient contenant un liquide sur la machine.
- Ne pas obstruer les fentes et ouvertures de ventilation de la machine.
- Ne pas tenter de désactiver les sécurités électriques ou mécaniques.



AVERTISSEMENT :

Utiliser la plus grande prudence en cas d'intervention dans les zones signalées par ce symbole. Ces zones peuvent être brûlantes et ne doivent pas être touchées.

Pour tout complément d'information de sécurité concernant la machine ou ses consommables, prendre contact avec Xerox.

Précautions relatives à l'ozone

Cette machine dégage de l'ozone en fonctionnement normal. L'ozone est plus lourd que l'air et son volume dépend du nombre de copies réalisées. Le respect des normes indiquées dans les procédures d'installation Xerox assure des degrés de concentration conformes aux limites autorisées.

Pour plus d'informations sur l'ozone, demander la publication Xerox relatives à l'**ozone** (n° réf. 610P6453), en appelant le 1-800-828-6571 aux États-Unis. Pour obtenir une version française de ce document, composer le même numéro puis appuyer sur la touche 2 du téléphone.

Réglementations

Interférences dans les radiocommunications

Réglementation FCC aux États-Unis

Ce matériel a été testé et satisfait aux limites s'appliquant aux appareils numériques de classe A, en vertu des dispositions de l'alinéa 15 de la réglementation FCC. Ces limites visent à assurer une protection raisonnable contre les interférences en zone commerciale. Ce matériel émet et utilise des fréquences radioélectriques et peut provoquer des interférences avec les communications radio s'il n'est pas installé ou utilisé conformément aux instructions. L'utilisation de ce matériel en zone résidentielle est susceptible de provoquer des interférences. Dans ce cas, l'utilisateur devra y remédier à ses propres frais.

Toute modification du matériel effectuée sans l'autorisation expresse de Xerox Corporation est de nature à interdire l'usage du matériel.



AVERTISSEMENT :

L'utilisation de câbles d'interface blindés est nécessaire pour assurer la conformité avec la réglementation FCC.

Au Canada (ICES-003)

This Class "A" digital apparatus complies with Canadian ICES-003.

Cet appareil numérique de la classe "A" est conforme à la norme NMB-003 du Canada.

Homologation RFID

Ce produit génère 13,56 MHz au moyen d'un système de boucle inductive en tant que système RFID (Radio Frequency Identification). Ce système est conforme aux exigences de la directive européenne 99/5/CE et à toutes les lois ou réglementations locales en vigueur.

Sécurité de très basse tension

Ce produit Xerox est en conformité avec les diverses agences gouvernementales et les normes de sécurité nationales. Tous les ports du système satisfont aux conditions requises de sécurité pour des circuits de très basse tension (SELV) pour la connexion aux périphériques client et aux réseaux. Tout accessoire client ou tiers installé sur la presse doit respecter les conditions énumérées ci-dessus. Tous les modules nécessitant une connexion externe doivent être installés selon la procédure d'installation.

Certifications en Europe

Marque CE (Union européenne)

Le symbole CE figurant sur ce produit est garant de la conformité du matériel Xerox aux directives de l'Union Européenne entrant en vigueur aux dates indiquées :

12 décembre 2006

Directive 2006/95/CE après amendement. Harmonisation des lois des États membres sur les équipements basse tension.

15 décembre 2004

Directive 2004/108/CE après amendement. Harmonisation des lois des États membres sur la compatibilité électromagnétique.

Une déclaration complète de conformité, avec une description des directives et normes concernées, est disponible sur simple demande auprès d'un revendeur autorisé.

Elle peut également être obtenue auprès de :

Environment, Health and Safety
Xerox
Bessemer Road
Welwyn Garden City
Herts
AL7 1BU
Angleterre
Numéro de tél. : +44 (0) 1707 353434

! AVERTISSEMENT :

Ce système est certifié conforme à des réglementations très strictes en matière de sécurité et d'interférence radio. Toute modification non autorisée, y compris par l'ajout de nouvelles fonctions ou le raccordement de dispositifs externes, peut annuler cette conformité. Une liste des accessoires approuvés est disponible auprès de Xerox.

! AVERTISSEMENT :

Pour que cet équipement puisse fonctionner à proximité d'une installation industrielle, scientifique ou médicale (ISM), il peut être nécessaire de limiter le rayonnement externe de cette dernière ou de prendre des mesures spécifiques.

! AVERTISSEMENT :

Ceci est un produit de classe A. Dans un environnement domestique, ce produit peut causer des interférences radio, auquel cas l'utilisateur doit prendre les mesures adéquates pour résoudre le problème.

! AVERTISSEMENT :

Il est nécessaire d'utiliser des câbles blindés avec cet équipement, conformément aux exigences de la directive 89/336/CE.

Conformité aux normes européennes sur les courants harmoniques EN 61000-3-12:2005

Cet équipement est conforme à la norme EN61000-3-12:2005 qui définit des limites pour les courants harmoniques pouvant être générés par des équipements installés dans l'Union européenne et dans la CEE.

La conformité est basée sur l'application de limites qui justifient une installation et un branchement sans condition à une alimentation publique de basse tension.

Il est illégal aux États-Unis

Selon la loi, le Congrès interdit la reproduction des objets suivants dans certaines circonstances. Tout contrevenant est passible d'amendes ou d'emprisonnement.

1. Obligations ou titres émanant du gouvernement des États-Unis, tels que :

- Titres de créance
- Devises de la banque nationale
- Coupons de bons
- Billets de banque de la Réserve fédérale
- Silver Certificates
- Gold Certificates
- Bons des États-Unis
- Bons du Trésor
- Billets de banque de la Réserve fédérale
- Petites coupures
- Certificats de dépôt
- Papier-monnaie

Bons et obligations de certaines agences du gouvernement, telles que la FHA, etc.

Bons. (Les bons d'épargne américains peuvent être photocopiés uniquement à des fins publicitaires dans le cadre d'une campagne de vente de ces bons.)

Timbres fiscaux. (La copie de documents légaux portant un timbre fiscal oblitéré est autorisée dans la mesure où elle est effectuée à des fins légales.)

Timbres postaux, oblitérés ou non. (La reproduction de timbres postaux à des fins philatéliques est autorisée dans la mesure elle s'effectue en noir et blanc et à un taux de réduction inférieur à 75 % ou d'agrandissement supérieur à 150 % des dimensions linéaires de l'original.)

Mandats postaux.

Effets, chèques ou traites tirés par ou sur des responsables autorisés des États-Unis.

Vignettes ou toute autre représentation d'une valeur déterminée, de quelque dénomination que ce soit, émise suite à une loi adoptée par le Congrès.

2. Certificats d'indemnités des vétérans des deux guerres mondiales.
3. Obligations ou titres émanant d'un gouvernement étranger, d'une banque ou d'une entreprise étrangères.
4. Matériel sous copyright, sauf dans le cas où le propriétaire du copyright donne son autorisation et où la copie respecte les dispositions relatives à une utilisation « loyale » et aux droits de reproduction des bibliothèques de la loi sur les copyrights. De plus amples informations sur ces dispositions peuvent être obtenues auprès du Copyright Office, Library of Congress, Washington, D.C. 20559. Demander la circulaire R21.
5. Certificats de nationalité ou de naturalisation. (Les certificats de naturalisation étrangers peuvent être photocopiés.)
6. Passeports. (Les passeports étrangers peuvent être photocopiés.)
7. Papiers d'immigration.
8. Ordres d'incorporation.
9. Documents permettant l'intégration à un système de prestations accordées en fonction des revenus portant l'une des informations suivantes relatives à la personne immatriculée :
 - Salaires ou revenus
 - Statut de personne à charge
 - Casier judiciaire
 - Antécédents militaires
 - Condition physique ou mentale
 - Exception : Les certificats de libération de l'armée et de la marine américaines peuvent être photocopiés.
10. Cartes d'identité, badges, passes ou insignes portés par les personnels de l'armée ou de la marine ou par les membres de divers départements fédéraux tels que le FBI, le Ministère des Finances, etc. (sauf dans le cas où la reproduction est demandée par le chef d'un tel département ou bureau). La reproduction des documents suivants est également interdite dans certains états : permis de conduire et certificats de propriété automobile.

Cette liste est fournie à titre indicatif et ne se veut pas exhaustive. Aucune responsabilité ne peut être acceptée quant à son exhaustivité et son exactitude. En cas de doute, il est recommandé de s'adresser à un avocat.

Il est illégal au Canada

Conformément à la loi, le parlement interdit la reproduction des objets suivants dans certaines circonstances. Tout contrevenant est passible d'amende ou d'emprisonnement.

1. Billets de banque ou papier monnaie en vigueur
2. Obligations ou titres émis par un gouvernement ou une banque
3. Obligations ou bons du Trésor
4. Sceau du Canada ou d'une province ; d'une autorité ou d'un organisme public au Canada ou encore d'un tribunal
5. Proclamations, arrêts, réglementations, notifications ou avis (dans l'intention de faire croire qu'ils ont été imprimés par l'Imprimeur royal pour le Canada ou un imprimeur doté de droits équivalents pour une province)
6. Étiquettes, marques, cachets, emballages ou tout autre design utilisé par ou pour le compte du gouvernement du Canada ou d'une province, du gouvernement d'un état autre que le Canada ou d'un ministère, conseil, commission ou organisme créé par le gouvernement canadien ou une province ou encore, par un gouvernement d'un état autre que le Canada
7. Timbres fiscaux quels qu'ils soient utilisés par le gouvernement du Canada ou d'une province, ou le gouvernement d'un état autre que le Canada
8. Documents, registres ou archives conservés par les autorités publiques chargées de fournir des copies certifiées des documents susmentionnés, dans l'intention de faire croire que ces reproductions sont certifiées
9. Marques ou documents protégés par les lois sur les droits d'auteur, sans le consentement du propriétaire de la marque ou des droits

La liste ci-dessus est fournie pour informations. Elle n'est pas exhaustive et peut contenir des imprécisions. Xerox ne peut en être tenu pour responsable. En cas de doute, il est recommandé de s'adresser à un avocat.

Informations environnementales

Réglementation relative à la protection de l'environnement aux États-Unis



En tant que partenaire ENERGY STAR[®], Xerox Corporation certifie que ce produit est conforme aux directives de la norme ENERGY STAR relatives à la consommation d'énergie.

ENERGY STAR et le symbole ENERGY STAR sont des marques déposées aux États-Unis.

Le programme relatif aux équipements de bureau ENERGY STAR traduit une volonté conjointe des gouvernements américains, européens et japonais et des industries de matériel de bureau de promouvoir des copieurs, imprimantes, télécopieurs, machines multifonctions, ordinateurs personnels et moniteurs efficaces en terme de rendement énergétique. La réduction de la consommation d'énergie permet de combattre le smog, les pluies acides et les changements climatiques à long terme grâce à la diminution des émissions inhérentes à la production d'énergie.

Les équipements ENERGY STAR de Xerox sont paramétrés en usine. À la livraison, la machine est réglée de manière à passer en mode d'alimentation réduite après un délai de 15 minutes à compter de la dernière copie/impression. Le passage en mode veille (arrêt automatique/veille) est fixé à 60 minutes à compter de la dernière copie/impression. Le Guide de l'administrateur système fournit une description détaillée des modes d'économie d'énergie, ainsi que les instructions à suivre pour régler les délais en fonction des besoins.

Recyclage et mise au rebut du produit

S'il incombe au client de gérer la mise au rebut de cet équipement Xerox, il convient de noter que ce dernier **peut contenir du plomb, du mercure, du perchlorate** et d'autres substances dont la mise au rebut peut être réglementée pour des raisons écologiques. La présence de plomb est conforme aux réglementations mondiales en vigueur au moment de la mise sur le marché de cet équipement.

Amérique du Nord

Xerox a mis en place un programme de récupération et de réutilisation/recyclage des produits à l'échelle mondiale. Prendre contact avec le Centre Services Xerox pour déterminer si ce produit

Xerox fait partie du programme. Pour plus d'informations sur les programmes environnementaux de Xerox, consulter le site www.xerox.com/environment.

Pour toute information complémentaire sur le recyclage et la mise au rebut, contacter les autorités locales concernées. Aux États-Unis, il peut être utile de consulter le site Web de l'Electronic Industries Alliance à l'adresse : www.eiae.org.

Perchlorate et mercure

Ce produit peut contenir du mercure et être composé d'un ou plusieurs éléments contenant du perchlorate, par exemple des piles ou accumulateurs. Des consignes de manipulation spéciales peuvent s'appliquer. Consulter le site www.dtsc.ca.gov/hazardouswaste/perchlorate.

Si le produit ne fait pas partie du programme Xerox et que le client est chargé de sa mise au rebut, suivre les instructions fournies dans le paragraphe ci-dessus.

Union européenne

Directive WEEE 2002/96/EC

Équipement utilisé dans un environnement domestique



L'apposition de ce symbole sur l'équipement confirme qu'il ne doit pas être mis au rebut avec les autres déchets ménagers.

Conformément à la législation européenne, les équipements électriques et électroniques doivent être mis au rebut séparément des autres déchets ménagers.

Les particuliers des États membres de l'Union Européenne peuvent déposer sans frais les équipements électriques et électroniques usagés sur des sites de recyclage ou de récupération désignés. Contacter les autorités locales concernées pour obtenir des informations sur la mise au rebut de ce type d'équipement. Dans certains États membres, le revendeur local peut être tenu de reprendre gratuitement un équipement usagé lors de l'achat d'un équipement neuf. S'adresser au revendeur pour plus d'informations.

Équipement utilisé dans un environnement professionnel

L'application de ce symbole sur l'équipement confirme le fait que la mise au rebut de cet équipement doit se faire conformément aux procédures nationales agréées.

Conformément à la législation européenne, la mise au rebut des équipements électriques et électroniques en fin de vie doit être effectuée selon les procédures agréées.

Avant la mise au rebut, contacter Xerox ou le distributeur local afin d'obtenir des informations concernant la récupération des équipements en fin de vie.

Informations de contact :

Pour plus de renseignements sur l'environnement, la santé et la sécurité de ce produit et des consommables Xerox, contacter les numéros d'assistance suivants :

États-Unis et Canada : 1-800-828-6571

Europe : +44 1707 353 434

Autres pays : contacter les autorités locales responsables de la collecte des déchets pour obtenir les directives en vigueur pour la mise au rebut.

Informations relatives à la collecte et à la mise au rebut des équipements et piles ou accumulateurs usagés



La présence de ce symbole sur les équipements électriques ou électroniques et sur les piles ou accumulateurs et/ou dans la documentation qui les accompagne, indique que ces équipements ne doivent pas être jetés avec les autres déchets et qu'ils font l'objet d'une collecte sélective.

Afin d'assurer de manière appropriée le traitement, la récupération et le recyclage de ces produits et piles ou accumulateurs usagés, il convient de les rapporter aux points de collecte agréés, conformément à la législation nationale en vigueur et aux Directives 2002/96/CE et 2006/66/CE.

Une mise au rebut appropriée de ces produits et piles ou accumulateurs contribue à économiser des ressources naturelles précieuses et à prévenir les effets néfastes potentiels sur l'environnement et la santé humaine pouvant résulter d'une gestion inappropriée des déchets.

Pour plus d'informations sur la collecte et le recyclage des produits et des piles ou accumulateurs usagés, contacter la mairie, la déchetterie ou le point de vente où ont été achetés les équipements usagés.

L'élimination sauvage de ces déchets peut être passible de sanctions, conformément à la législation nationale en vigueur.

Utilisateurs professionnels de l'Union européenne

Pour la mise au rebut d'équipements électriques et électroniques, contacter le revendeur ou le fournisseur pour de plus amples informations. Informations relatives à la mise au rebut des équipements usagés en dehors de l'Union européenne.

Ce symbole s'applique uniquement à l'intérieur de l'Union européenne. Pour la mise au rebut d'équipements électriques et électroniques, contacter les autorités local ou le revendeur pour connaître la procédure à suivre.

Informations relatives à la mise au rebut des équipements usagés en dehors de l'Union européenne

Ce symbole s'applique uniquement à l'intérieur de l'Union européenne. Pour la mise au rebut d'équipements électriques et électroniques, contacter les autorités local ou le revendeur pour connaître la procédure à suivre.

Remarque concernant le symbole utilisé pour les piles ou accumulateurs



Le symbole de poubelle barrée accompagné d'un symbole chimique peut être utilisé pour indiquer la conformité aux exigences de la Directive.

Afin d'assurer de manière appropriée le traitement, la récupération et le recyclage des produits et piles ou accumulateurs usagés, il convient de les rapporter aux points de collecte agréés, conformément à la législation nationale en vigueur et aux Directives 2002/96/CE et 2006/66/CE.

Retrait

Le remplacement des piles ou accumulateurs doit être uniquement effectué par un centre de services agréé par le CONSTRUCTEUR.

